

On a fait allusion à la situation dans les pays européens. Je pense qu'il convient de faire remarquer que dans l'un des pays européens où le taux de syndicalisation est élevé—au moins autant que le nôtre et peut-être même un peu plus—à savoir l'Allemagne de l'Ouest, il n'y a aucune loi qui oblige ou contraint qui que ce soit à adhérer à un syndicat. Mais nous devons nous souvenir, lorsque nous examinons la situation européenne, tout comme nous devons le faire dans d'autres domaines auxquels nous nous intéressons aujourd'hui, y compris la cogestion, la démocratie industrielle, les conseils de travailleurs et tout ce qu'on voudra, que ce n'est pas chose facile d'adopter un système qui fonctionne bien dans un autre milieu et dans un autre contexte culturel et de le transplanter dans notre propre milieu industriel car notre tradition est très différente.

Enfin, pour qu'on ne l'oublie pas, je voudrais insister sur le fait que les législateurs sont tenus de ne pas seulement travailler à partir de considérations théoriques et de ce qu'ils croient comme étant nécessairement le meilleur de tous les moyens pour tout le monde. On peut adopter des lois qui engendreront de tels conflits et de tels antagonismes que les dommages sociaux qui en résulteront l'emporteront sur le caractère positif des objectifs poursuivis par les législateurs.

● (1650)

Je dirai sans ambages que si la Chambre décide d'imposer des lois dites de droit au travail aux syndiqués qui relèvent du fédéral, chaque syndiqué du Canada y verra une attaque à la sécurité syndicale.

Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que le mouvement syndical canadien regroupe environ 3,2 millions de personnes. Je demande également à la Chambre de se rappeler qu'il s'agit seulement des hommes et des femmes qui travaillent et font partie des syndicats, mais que la famille syndicale est beaucoup plus vaste. Elle comprend les épouses, les enfants et les parents des syndiqués et je puis assurer aux députés que 3,2 millions de syndiqués canadiens et leurs familles ne considèrent pas qu'ils vont à l'encontre des traditions de civisme de notre société.

Pour terminer, j'aimerais en revenir à mes premiers propos et dire que tous les députés reconnaîtront, je l'espère, que mon collègue, le député de Prince George-Peace River a rendu un fier service à la Chambre en présentant ce bill car il l'a fait pour certaines raisons. En effet, bien des gens réclament ce genre de mesures. Considérons cela comme un avertissement.

C'est un avertissement au patronat, et c'est un avertissement au mouvement syndical. Aucune partie de la collectivité civile, dont nous sommes si fiers au Canada, ne peut résister très longtemps à l'examen minutieux de l'opinion publique, si l'on s'aperçoit—et s'il devait devenir évident—que la démocratie ne fonctionne pas à l'intérieur du mouvement syndical et si le

public commençait à croire que le système de relations industrielles de notre pays ne fonctionne pas—en fait, encore pis, si le public décide qu'il va à l'encontre de l'intérêt public—alors il n'y a pas de doute que nous subirons de plus en plus de pression pour faire adopter des lois y remédiant.

J'aimerais remercier le député de Prince George-Peace River d'avoir présenté ce bill et suscité ce débat. J'aimerais remercier les autres députés d'y avoir participé. J'espère que quand je dis—à regret, puisque le député est un de mes collègues—que je ne puis donner mon adhésion à ce bill, tous ceux qui m'ont écouté en comprendront les raisons.

Des voix: Bravo!

M. Roger Young (Niagara Falls): Monsieur l'Orateur, puisque la journée s'achève et que le débat tire à sa fin, je dois dire que j'ai eu l'avantage d'entendre ceux qui m'ont précédé et que c'est très sincèrement que j'apprécie cet avantage.

Quand j'ai fait mon premier discours à la Chambre il y a deux ans, j'ai parlé après le député de Vancouver-Sud (M. Fraser). Nous n'étions pas entièrement d'accord sur des questions générales ou précises à ce moment-là, mais j'ai toujours apprécié sa sagesse, son intelligence et, d'une façon générale, l'intégrité de son jugement, même quand je n'étais pas d'accord avec lui. Je crois pouvoir dire qu'il a dû se sentir tiraillé cet après-midi parce qu'il s'est opposé à une mesure proposée par un membre de son propre parti. Cependant, il a parlé avec tant de conviction et de lucidité qu'il reste bien peu de choses à ajouter.

Cet après-midi, il arrive que je sois également d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je ne suis pas toujours d'accord avec lui mais aujourd'hui, il a tenu des propos fort opportuns.

Certes je ne condamne pas le député de Prince George-Peace River (M. Oberle), mais je ne peux être d'accord avec lui sur les dispositions précises du projet de loi et je redoute comment nous pourrions être affectés par leur application.

Comme le député de Vancouver-Sud, je suis heureux que le bill ait été mis en délibération cet après-midi. Le député a dit que de plus en plus de Canadiens pensent qu'il serait bon de modifier les lois ouvrières. Il est vrai que certains pensent qu'il y a eu trop d'affrontements et de bouleversements économiques pour lesquels nous sommes tous à blâmer. Cependant, plus nous nous intéressons à toutes sortes de choses, plus nous avons tendance à oublier certaines des leçons de l'histoire et nous sommes tellement pris par nos problèmes actuels que nous oublions les faits qui ont donné naissance au Code du travail que nous avons maintenant, à la formule Rand et à notre système actuel. Ce système n'est peut-être pas parfait, mais peu de choses le sont. Certaines choses peuvent sembler parfaites, mais à cause des faiblesses humaines, à un moment donné, elles commencent à s'effondrer.